



Modalités d'accès à l'observatoire et charte de bonne conduite.

✓ La location s'effectue par tranches selon les créneaux suivants :

- De 6h (~ aube) à 10h
- De 10h à 16h
- De 18h au crépuscule.

POUR LA FLUIDITE DES ROULEMENTS DE RESERVATION, MERCI DE QUITTER LE SITE A L'HEURE DITE.

- ✓ Le nombre de personnes accueillies simultanément est de 4 au maximum.
- ✓ Le montant de la location est de 40 €, non par personne, mais pour la tranche, **réglables par chèque ou en espèces**, soit lors de la prise du trousseau de clés, soit lors de sa restitution.
- ✓ Les véhicules doivent être garés sur le parking de la Maison de la Nature (et non à l'extérieur). Veuillez refermer derrière vous le grand portail d'accès au parking - si celui-ci est clos à votre arrivée - ou lors de votre départ.
- ✓ Le jeu de clés qui vous est remis permet l'ouverture
 - Du sentier menant aux observatoires,
 - De la porte du ponton menant à l'observatoire réservé,
 - De l'observatoire réservé lui-même.
- ✓ Le jeu de clés peut être récupéré soit en main propres à la Maison de la Nature soit dans une boîte à code. Ce code vous sera transmis par SMS.

Pensez à :

- bien fermer le portail d'entrée en emboîtant les deux cadenas l'un dans l'autre,
- refermer à clé la porte d'accès au ponton à votre arrivée, de façon à ne pas être dérangé par les visiteurs qui accèdent librement, le matin, au grand observatoire !
- ✓ L'accès au grand observatoire n'est pas encouragé pendant l'utilisation de l'observatoire mis en location. Des animations peuvent s'y dérouler ; ce n'est pas la même prestation. Le reste du temps, le grand observatoire est fermé.
- ✓ Attention ! Il n'y a plus d'accès aux toilettes de la Maison de la Nature à partir de 16 h et le mardi (fermeture hebdomadaire).

✓ **Priorité à la protection : vous êtes sur une Réserve naturelle !** En conséquence, les oiseaux ne doivent pas être dérangés. Merci de ne pas parler trop fort et d'éteindre la sonnerie de votre portable ; Veillez aussi à ce que les téléobjectifs ne sortent que modérément des fenêtres.

- ✓ Dans le même registre et dans votre intérêt, veillez à manipuler avec lenteur et discrétion les volets et en particulier la nouvelle fenêtre proche du plancher !
- ✓ Le personnel de la Réserve peut accéder à tout moment à l'observatoire durant les locations (information, contrôles).
- ✓ Les clés doivent être laissées dans la boîte aux lettres de la Maison de la Nature ou remises en mains propres au personnel de la Réserve ou de la Maison de la Nature.
- ✓ Merci de transmettre à la Réserve les observations remarquables que vous auriez pu effectuer (familles de canards, blongios, crabier, etc). N'hésitez pas non plus à nous communiquer les photos intéressantes (espèces, comportements) que vous avez pu réaliser et à les envoyer en basse définition ; en cas d'utilisation possible, nous vous contacterons.

Pour toutes remarques et suggestions vous pouvez utiliser cette adresse.

rncherine.info@orange.fr



Réserve Naturelle
CHERINE